

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES EURÉLIENNES D'ILE-
DE-FRANCE**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**RÉVISION ALLÉGÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA
COMMUNE D'YMERAY**

**DURÉE DE L'ENQUÊTE : LUNDI 3 AOÛT A 09 h 00 AU VENDREDI 4
SEPTEMBRE 2020 A 17 h 00, SOIT 33 JOURS**

Par délibération en date du 19 septembre 2019, la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile de France a prescrit la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme d'Ymeray,

Par arrêté du 2 juillet 2020, le président de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la révision allégée du PLU de la commune d'Ymeray.

A cet effet, Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné Philippe BROCHARD en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera du lundi 3 août 2020 au vendredi 4 septembre 2020 inclus, soit une durée de 33 jours inclus.

Un dossier sera déposé à la mairie d'Ymeray, consultable sur rendez-vous au 02 37 31 40 86.

Monsieur le commissaire-enquêteur recevra à la mairie d'Ymeray :

- Le lundi 3 août 2020 de 09 h 00 à 11 h 00,
- Le samedi 22 août 2020 de 09 h 00 à 11 h 00, puis en permanence téléphonique de 11 h 00 à 12 h 00 au 02 37 31 40 86 (mairie d'Ymeray),
- Le vendredi 4 septembre 2020 de 15 h 00 à 17 h 00.

Pendant la durée de l'enquête publique,

- chacun pourra prendre connaissance du dossier :
- sur place à la mairie d'Ymeray sur rendez-vous au 02 37 31 40 86 (mairie d'Ymeray),
- sur le site de la commune d'Ymeray : www.ymeray.fr,

- sur le site de la communauté de communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France : www.porteseureliennesidf.fr,
- soit sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie d'Ymeray,
- soit sur papier à la mairie d'Ymeray sur rendez – vous au 02 37 31 40 86.

Les observations concernant la révision allégée du plan local d'urbanisme de la commune d'Ymeray pourront être consignées sur un registre d'enquête déposé en mairie, sur rendez-vous, au 02 37 31 40 86. Elles peuvent également être adressées par écrit :

- soit par courriel à l'adresse suivante : pluymeray@porteseureliennesidf.fr ,
- soit adressées par courrier en mairie à Monsieur le commissaire enquêteur :
Mairie, 2 place de la Mairie - 28320 Ymeray.

Les courriels et courriers reçus et enregistrés sont réservés à l'usage unique de l'enquête publique en cours et seront consultables sur le site de la mairie d'Ymeray ou sur le site de la communauté de communes et communiqués au commissaire-enquêteur qui les annexera au registre de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis, en mairie ou à la communauté de communes, aux jours et heures d'ouverture et ce pour une durée d'un an.

La commune d'Ymeray mettra en place les mesures barrières, liées à la pandémie COVID 19 :

- Port du masque
- Règles de distanciation
- Gel,
- Présence d'une personne à la fois, exceptionnellement deux.